

# Saint Nazaire



les Eymes


Été 2023



# Agenda

- Mercredi 5 juillet : don du sang à Montbonnot-Saint-Martin → page 13
- Du lundi 10 au mercredi 12 juillet : stage « La Barbouille des fripouilles » → page 13
- Du 17 au 21 juillet et du 24 au 28 juillet : stage du SNET Tennis et Multisports → page 12
- Samedi 22 et dimanche 23 juillet : accueil des coureurs de l'UT4M à la salle CARTIER-MILLON → page 12
- Du 21 au 25 août et du 28 août au 1<sup>er</sup> septembre : stage du SNET Tennis et Multisports → page 12
- Du mardi 29 au jeudi 31 août : stage « La Barbouille des fripouilles » → page 13
- Mercredi 30 août : séance de cinéma gratuite en plein air « Cinétoiles » → page 11
- Lundi 4 septembre :
  - ◆ Rentrée scolaire
  - ◆ Don du sang à Montbonnot-Saint-Martin → page 13
- Vendredi 8 septembre : Forum des associations → page 12

## RESTEZ EN CONTACT AVEC NOUS :

-  Site internet :

[www.saint-nazaire-les-eymes.fr](http://www.saint-nazaire-les-eymes.fr) >

Rubrique > Agenda

- Suivez-nous sur Facebook :  
Ville de Saint-Nazaire-les-Eymes

## Prochaines publications :

Essentiel de septembre :

parution fin août 2023.

Articles à envoyer avant

le mercredi 9 août

à [communication@mairie-sne.fr](mailto:communication@mairie-sne.fr) ou

à déposer en mairie



# Notez-le

## ■ NUISANCES SONORES : QUELQUES RAPPELS

Les beaux jours sont bien là ! C'est l'occasion de rappeler quelques règles de bien-vivre ensemble relatives aux nuisances sonores, pour la tranquillité de tous.

Selon arrêté préfectoral, les bruits générés par les particuliers (tondeuses, taille-haies...) sont autorisés

- en semaine, de 8h30 à 12h puis de 14h à 19h30
- le samedi de 9h à 12h puis de 15h à 19h
- le dimanche et les jours fériés de 10h à 12h uniquement.

Quant aux bruits de chantier générés par des entreprises (sur le domaine public ou privé), ils sont autorisés de 7h à 20h, du lundi au samedi et sont interdits les dimanches et jours fériés, sauf en cas d'intervention urgente.

Les propriétaires d'animaux et ceux qui en ont la garde, sont priés de prendre toutes les mesures nécessaires à préserver la tranquillité des habitants du voisinage, jour et nuit. Enfin, pour rappel, l'usage des pétards est interdit, même lors de fêtes ou manifestations communales.

Toute infraction peut faire l'objet d'une contravention. Plainte peut également être déposée auprès de la gendarmerie de Saint-Ismier ☎ 04 76 52 15 45.

## ■ HORAIRES D'ÉTÉ

Les horaires d'accueil changent pour toute la durée des grandes vacances d'été.

- Mairie : à partir du lundi 10 juillet et jusqu'au vendredi 1<sup>er</sup> septembre inclus, l'accueil physique de la mairie est ouvert le lundi, mardi, jeudi, vendredi de 13h à 17h, pas d'accueil physique le mercredi.
- Service urbanisme : lundi, accueil physique de 13h à 14h30 et rendez-vous de 14h30 à 17h. Mercredi, uniquement par téléphone de 13h à 17h. Jeudi et vendredi, accueil physique et téléphonique de 13h à 17h.
- Bibliothèque : à partir de la semaine du 10 juillet, la bibliothèque ne sera ouverte que le mercredi de 16h à 19h. La boîte de retour des livres reste opérationnelle.

# Sommaire

## EDITORIAL DU MAIRE P. 3

## INFOS MUNICIPALES P. 4/11

- Compte-rendu du Conseil municipal du 16 mai p. 4
- Compte-rendu du Conseil municipal du 9 juin p. 4
- Réserve communale de sécurité civile p. 4
- Opération tranquillité vacances p. 5
- Participation citoyenne : être acteur de sa sécurité p. 5
- Borne de téléconsultation à la pharmacie p. 5
- Classes de découverte à l'école élémentaire p. 6
- Enfance-jeunesse, cantine : nouvelle grille du CCAS p. 6
- Offre de recrutement sur la commune p. 7
- Obligation légale de débroussaillage p. 8
- Départ à la retraite de Bernadette RIZZI p. 8
- Hommage à Claude LORIUS p. 9
- Bilan du Conseil Municipal des Enfants p. 9
- Bilan de la journée sport & santé p. 10
- Ciné les Eymes seniors p. 11
- Élections sénatoriales 2023 le 24 septembre p. 11

## INFOS INTERCOMMUNALES P. 11

## VIE DES ASSOCIATIONS P.12/13

- Le « troubadour de Saint-Nazaire » nous a quittés p. 12
- Forum des associations 2023 p. 12
- Tennis et multisports : stages d'été p. 12
- UT4M : Saint-Nazaire-les-Eymes, base de vie p. 12
- Stages artistiques d'été « la Barbouille » p. 13
- Bilan de l'exposition Baz'Art p. 13
- Dons du sang à Montbonnot-Saint-Martin p. 13
- Journées européennes du patrimoine p. 13

## RETOUR EN IMAGES P.14/15

## PHARMACIES DE GARDE P.16

## RENSEIGNEMENTS UTILES P.16



Bonjour à toutes et à tous,

L'été est là, synonyme souvent de vacances, mais c'est aussi l'occasion pour les services communaux de réaliser des tâches d'entretien sur nos équipements, moins sollicités l'été, ou sur les voiries. A ce titre nous prévoyons l'aménagement de l'ancienne agence postale pour accueillir le bureau du policier

municipal, l'isolation des combles de la mairie,... et bien-sûr les habituels travaux comme la peinture de certaines classes d'école, le remplacement de tampons d'eaux pluviales, le marquage des peintures sur les routes, entre autres.

La création du nouveau cimetière avance également. Pour le moment nous sommes dans les temps pour envisager une ouverture en novembre. La commune est déjà dotée de deux cimetières : « l'ancien » et le « nouveau », situés tous les deux près de la salle CARTIER-MILLON, se pose donc la question du nom à donner à ce nouvel équipement.

Le nom pourrait mettre en valeur son emplacement, tout en haut du chemin de Pré l'Achard, avec sa vue magnifique sur le massif de Belledonne.

Je souhaite recueillir vos suggestions pour que le Conseil municipal statue à l'automne. J'ai déjà reçu des propositions comme le cimetière des côteaux, le cimetière du Bec Charvet, le cimetière des prés, le cimetière du Rivasson, le cimetière du pré du vent. Je sais pouvoir compter sur vos suggestions à envoyer par mail à [secretariat@mairie-sne.fr](mailto:secretariat@mairie-sne.fr) ou par courrier et vous en remercie par avance.

Profitez de l'été et de ses longues journées en ayant un œil sur vos voisins si ce sont des personnes seules. Bel été à toutes et à tous.

Le Maire,  
Michèle FLAMAND

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 16 MAI 2023

### 1. Création d'une autorisation de programme et crédits de paiement pour la rénovation de l'école élémentaire

Autorisation de programme de 3,4 millions d'euros, répartis comme suit : 200 000 euros en 2023, 1,6 million d'euros en 2024 et 1,6 million d'euros en 2025.

### 2. Sollicitation d'un emprunt à La Banque Postale de 200000€

Pour le financement de la rénovation de l'école élémentaire.

### 3. Sollicitation d'un emprunt à la Banque Postale de 800000€

Pour le financement de la construction du nouveau cimetière.

### 4. Budget Commune 2023 – Décision modificative n°1

De la section d'investissement du budget suite à la sollicitation des deux emprunts.

### 5. Service Enfance-Jeunesse :

Modifications de plusieurs postes pour les adapter quant aux besoins pour la prochaine rentrée scolaire :

- Suppression et création d'un emploi permanent d'adjoint territorial d'animation à temps complet (assistante de cuisine).
- Suppression et création de 5 emplois permanents d'adjoints territoriaux d'animation à temps non-complet (accueil du soir).

Suppression et création de 3 emplois permanents d'adjoints territoriaux d'animation à temps non-complet (accueil du mercredi).

DU 9 JUIN 2023

### 1. Elections sénatoriales 2023 – désignation des délégués et des suppléants du Conseil Municipal

- Sont élus délégués : Michèle FLAMAND, Claude BENOÎT, Elodie BOUZON, Denis BERNE, Catherine LAMBINET, Jean-Louis PAGNIER, Viviane AMBLARD
- Sont élus suppléants : Eric CHARPENTIER, Mme Anne ROCH, Gaétano CORCELLI, Valérie MOUNIER

### 2. Service Enfance-jeunesse :

- Modification de la dégressivité pour fratrie au 04/09/2023
- Tarifs de l'accueil de loisirs extrascolaire à compter du 10/07/2023 pour les enfants bénéficiant d'un PAI
- Tarifs de l'accueil de loisirs périscolaire du mercredi à compter du 04/09/2023 pour les enfants bénéficiant d'un PAI
- Modification du règlement de fonctionnement des accueils périscolaire et extrascolaire à compter du 10/07/2023

### 3. Logements communaux chemin Emile Gandy - Approbation de l'avenant n°4 à la convention d'occupation précaire conclue avec l'association Accueil Migrants Grésivaudan

Le second logement, qui n'était plus occupé depuis le 1<sup>er</sup> janvier, a fait l'objet de travaux de remise en état, et est à nouveau mis à disposition de l'association AMG..

### 4. Désignation de la liste préparatoire au jury d'assises 2024



## RÉSERVE COMMUNALE DE SÉCURITÉ CIVILE : DEVENEZ VOLONTAIRES !

Une réunion d'information à destination des membres de la réserve communale de sécurité civile s'est déroulée mardi 30 mai dans la salle de la Caserne.

La Commune a mis en place sa réserve communale de sécurité civile à l'automne 2022, suite à l'actualisation du plan communal de sauvegarde (PCS). Cette réserve est composée de 25 Saint Nazairois qui se sont déclarés volontaires pour apporter leur concours bénévole à la commune en cas de survenance d'une crise (intempéries, inondation, crue torrentielle, etc.).

Leur mobilisation, décidée par le Maire, permet soulager les agents et élus communaux, ainsi que les services de secours. Ils pourront par exemple être mobilisés sur des missions de soutien à la population (évacuation préventive des habitants, accueil en

centre d'hébergement) ou d'appui logistique sur le terrain (manutention sur le terrain, surveillance d'ouvrages).

Cette réunion a permis de présenter aux réservistes présents leurs missions, comment ils pouvaient être mobilisés, et l'organisation de la réponse communale face aux crises. La participation de plusieurs d'entre eux est prévue lors de l'exercice de gestion de crise du 28 juin.

La commune recherche toujours des réservistes, afin de pouvoir compter sur un nombre important de volontaires. Toutes les personnes majeures peuvent en faire partie, il n'est pas demandé de compétences spécifiques. L'acte d'engagement et le règlement intérieur sont disponibles sur le site de la commune (onglet Vie pratique -> Risques majeurs).

## OPÉRATION TRANQUILLITÉ VACANCES : LES BONS GESTES POUR PARTIR SEREIN

Lorsque vous partez en vacances, et ce sera peut-être bientôt le cas pour vous, vous pouvez demander à bénéficier du dispositif «Opération Tranquillité Vacances».

Gendarmes et agent de police municipale effectueront une surveillance de votre domicile lors de leurs patrouilles. Vous serez prévenu en cas d'anomalies (dégradations, cambriolage ...).

Ce service fonctionne toute l'année, l'inscription, gratuite, s'effectue quelques jours avant le départ :

- En ligne sur [www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R43241](http://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R43241) (vous devrez disposer d'un compte FranceConnect)

- en remplissant un document disponible à l'accueil de la mairie

- à la gendarmerie de St Ismier

☎ 04 76 52 15 45

Si vous partez plusieurs jours, indiquez-le aussi à vos voisins qui pourront être plus attentifs, ou au gardien de votre résidence.

Soyez également vigilants pour ne pas tenter les voleurs. En dehors de vos voisins ou de personnes de confiance, restez discret sur vos dates d'absence : ne laissez pas de message sur votre répondeur qui indiquerait la durée de votre absence, transférez les appels de votre ligne fixe vers votre téléphone portable. Les réseaux sociaux sont aussi scrutés, alors idéalement,

ne diffusez pas non plus la durée de votre absence sur les réseaux sociaux ; et veillez à ce que vos enfants fassent de même !

Laissez votre habitation en sécurité en ne laissant pas de « clé de secours » autour, dans un pot de fleurs, sous le paillason... Confiez-la plutôt à vos proches de confiance ! Ne laissez pas non plus d'outils dans le jardin qui pourraient être utilisés comme une échelle, une perceuse, un brise-fenêtre... Enfin, partez en verrouillant bien toutes vos portes, fenêtres et volets.

Nous vous rappelons qu'il existe le dispositif «Participation Citoyenne – Être acteur de sa sécurité » qui est également un outil pour lutter contre les cambriolages.

## PARTICIPATION CITOYENNE : ÊTRE ACTEUR DE SA SÉCURITÉ

**Le dispositif « Participation citoyenne » est gratuit et existe depuis 2006. Il a pour objectif de lutter contre la délinquance et les incivilités. Il est basé sur un partenariat entre la Gendarmerie, le maire et des référents de quartiers.**

Ces référents sont des habitants volontaires, bénévoles et sans prérogative de puissance publique, qui seront les relais entre la population et la gendarmerie. Leur rôle est de relayer les conseils et les messages de prévention de la gendarmerie auprès des habitants de leur quartier adhérents au dispositif.

Sur la commune de Saint-Nazaire-les-Eymes, le dispositif «Participation citoyenne» a été mis en place en décembre 2022. On compte aujourd'hui 14 référents et 54 adhérents non référents sur la commune. Être adhérent « non référent » signifie recevoir les informations concernant les atteintes aux biens transmises par le référent de votre quartier. L'adhésion est gratuite, résiliable à tout moment.

Une réunion de bilan, après 6 mois de fonctionnement, a eu lieu jeudi 25 mai et a réuni référents, gendarmerie, police municipale, élus de la commission municipale Sécurité.

La gendarmerie a communiqué les derniers chiffres concernant les atteintes aux biens sur la commune. Ils portent donc sur une période de 5 mois (de décembre 2022 à avril 2023) afin de comparer les mêmes périodes sur deux années depuis le lancement du dispositif.

**Entre décembre 2021 et avril 2022 : 14 cambriolages**

**Entre décembre 2022 et avril 2023 : 4 cambriolages**

La diminution est importante. Selon la gendarmerie elle est, pour partie, liée à la mise en place du dispositif et à l'attention que les habitants portent à ce qui se passe dans leur quartier. C'est donc très encourageant. Les référents vont de nouveau solliciter les habitants de leur quartier pour qu'ils adhèrent au dispositif, car à l'approche de l'été ce dispositif peut être un moyen supplémentaire de limiter les cambriolages.

Pour en savoir plus, pour télécharger le bulletin d'adhésion : [www.saint-nazaire-les-eymes.fr](http://www.saint-nazaire-les-eymes.fr) > Rubrique Vie pratique > Sécurité > Dispositif Participation citoyenne – Devenir acteur de sa sécurité

## UNE BORNE DE TÉLÉCONSULTATION INSTALLÉE À LA PHARMACIE

Depuis quelques semaines, une borne de téléconsultation est disponible à la pharmacie PLEMER de St Nazaire les Eymes. Cette borne permet d'obtenir très rapidement (10 à 15 minutes d'attente en moyenne) et sans rendez-vous une consultation avec un médecin à distance, qui délivrera des ordonnances reconnues par l'Assurance maladie.

Elle permet d'avoir une consultation pour des « bobos » courants, allant de l'otite à l'infection urinaire en passant par de petits problèmes dermatologiques, ainsi que d'obtenir un renouvellement d'ordonnance. La borne est accompagnée de plusieurs dispositifs permettant au patient de mieux dialoguer avec le médecin à distance : tensiomètre, thermomètre, stéthoscope, oxymètre...

Le patient peut, s'il le souhaite, être accompagné par l'un des membres du personnel de la pharmacie pendant la consultation. La borne est installée dans une pièce fermée à l'arrière de la pharmacie, permettant toute l'intimité nécessaire à la consultation.

Il faut prévoir sa carte vitale, sa carte bancaire ainsi qu'un téléphone portable.



## CLASSES DE DÉCOUVERTE À L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

Lors de l'année scolaire 2022-2023, les élèves de l'école élémentaire ont eu la chance de pouvoir partir en classe de découverte. Les classes découvertes n'avaient pas pu être organisées depuis 2020, année de la crise sanitaire où les sorties de printemps avaient été annulées.

Ce sont deux séjours qui ont ainsi été organisés. Les classes de CM1, CM1/CM2 et CM2 ont passé cinq jours, du 6 au 10 mars, en classe de neige à Villard de Lans. Les classes de CP, CP/CE1, CE1/CE2A et CE1/CE2B ont pour leur part visité le massif des Bauges et le Lac d'Annecy, lors d'une classe verte à Saint-Jorioz, du 22 au 26 mai. La commune a bénéficié du soutien de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, qui financé les transports à hauteur de 2 535 euros pour la classe de neige, et de 4 198 euros pour la classe verte.

## ACTIVITÉS ENFANCE-JEUNESSE, CANTINE : LE CCAS ACCOMPAGNE TOUJOURS PLUS LES FAMILLES

Afin d'assurer un meilleur accompagnement des familles inscrites aux différentes activités du service enfance-jeunesse, le centre d'action sociale (CCAS) a décidé de réviser la grille des quotients, en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2018, en application de laquelle il apporte une aide financière aux familles.

Les services concernés par ces aides sont notamment ceux de garderies du matin et du soir, de la restauration scolaire, de l'accueil du mercredi, du centre de loisirs vacances et de l'espace jeunes.

La nouvelle grille élargit la participation du CCAS de deux façons :

- En augmentant le quotient familial maximum pour bénéficier d'une aide de 987 à 1269
- En renforçant, pour chaque échelon, la part supportée par le CCAS

Cette nouvelle grille entrera en vigueur au 4 septembre 2023.

ANCIENNE GRILLE				
TRANCHE	QF minimum	QF maximum	Part CCAS	Part parents
A	0	254	80%	20%
B	255	381	75%	25%
C	382	541	65%	35%
D	542	637	50%	50%
E	638	733	40%	60%
F	734	860	35%	65%
G	861	987	15%	85%
H	>987		0%	100%



NOUVELLE GRILLE				
TRANCHE	QF minimum	QF maximum	Part CCAS	Part parents
A	0	381	80%	20%
B	382	541	70%	30%
C	542	637	60%	40%
D	638	733	50%	50%
E	734	860	40%	60%
F	861	987	30%	70%
G	988	1128	20%	80%
H	1129	1269	10%	90%
I	1270		0%	100%

L'élargissement de cette participation du CCAS vient modérer l'effet de l'augmentation du tarif de la cantine, qui passera de 7,27€/repas (plein tarif) à 7,75€/repas (plein tarif) à la rentrée scolaire de septembre 2023.

Le prix facturé aux familles pour la cantine intègre deux composantes :

- le prix du repas, identique pour les communes du groupement de commande à savoir Biviers, Bernin, Montbonnot et St Ismier,
- une participation aux frais de garde.

Le service est déficitaire, ce qui est normal pour ce type de service, pour autant le déficit doit être contenu. Or, plusieurs facteurs apparus en 2022 ont contribué à l'accroissement de ce déficit en 2023 :

- l'augmentation en septembre 2022 du tarif facturé par repas par le traiteur à la commune (du fait du nouveau marché), portant le prix du repas à 3 € TTC au lieu de 2,94 € TTC,
- l'augmentation de 3,5% de la valeur du point d'indice des agents publics au 1<sup>er</sup> juillet 2022,
- la création en septembre 2022 de 2 postes d'animateurs supplémentaires pour le service du midi,
- l'augmentation de 27% du tarif de l'électricité payé par la commune en 2023 par rapport au tarif 2022.

Au vu du contexte économique difficile pour tous, la Commune a choisi de ne pas augmenter les tarifs à la rentrée 2022-2023 mais d'attendre la rentrée suivante donc 2023-2024 en l'accompagnant de mesures d'aides sociales plus importantes, ce qui est donc fait pour cette nouvelle rentrée.

L'augmentation de 0,48 € / repas qui sera faite en septembre 2023 se décompose comme suit : +12,5 % pour le repas, et 87,50 % pour la garde. À noter que le traiteur nous a avertis d'une nouvelle augmentation des tarifs en septembre 2023 pour tenir compte de l'inflation, augmentation non répercutée par la Commune.

Le conseil municipal du 9 juin a aussi modifié le système de réduction pour fratrie appliqué aux activités du service enfance-jeunesse. À compter de la rentrée scolaire de septembre 2023, cette dégressivité sera modulée en fonction du quotient familial :

Quotient familial	Dégressivité 2 <sup>ème</sup> enfant	Dégressivité 3 <sup>ème</sup> enfant et suivants
0 à 1269	- 20 %	- 50 %
1270 et supérieur	- 10 %	- 25 %

## LA COMMUNE RECRUTE UN(E) CHEF D'ÉQUIPE DES SERVICES TECHNIQUES

Dans le cadre d'une vacance de poste, la commune de St-Nazaire-les-Eymes (3 065 habitants, 38 agents) recrute son/sa chef d'équipe des services techniques à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023.

Les services techniques se composent d'un responsable, d'un chef d'équipe (objet de la présente offre) et de 4 agents techniques polyvalents. Sous la responsabilité du responsable du service, le chef d'équipe coordonne le travail des agents sur le terrain, et a la charge du suivi de certaines opérations. Il rend compte au responsable de l'avancement des tâches demandées.

Il réalise des missions administratives et techniques.

### Plus précisément, vous aurez pour mission de :

- Après définition des actions à mener par le responsable, coordonner l'action des agents de terrain en définissant leur planning d'intervention et en rendant compte au responsable des actions menées
  - Prendre part aux actions du service sur le terrain au côté des agents techniques polyvalents
  - Assurer la veille du patrimoine communal : contrôles périodiques des équipements techniques des bâtiments, identification des dysfonctionnements, mise à jour du SIG de la commune
  - Gérer la maintenance du patrimoine et des réseaux : suivi des contrats de maintenance, demandes de devis, gestion des interventions d'entreprises
  - Garantir la bonne tenue des espaces publics
  - Gérer en autonomie les opérations récurrentes (tonte, P.A.T.A, etc.) et les DICT
  - Assurer des missions en matière d'urbanisme en rendant un avis technique préalable à destination de l'agent en charge de l'urbanisme, et en contrôlant la conformité des constructions avec le policier municipal
  - Gérer les moyens techniques à disposition du service (matériel roulant, outillage)
  - Assurer la gestion du matériel et des salles communales : prêt de matériel et support technique pour l'organisation de certaines manifestations
  - Assurer la réception et le suivi des interventions techniques demandées par les élus et les autres agents via un outil informatique (logiciel Fluxnet)
  - Réaliser l'interface entre le terrain et le responsable, en effectuant une remontée régulière d'informations
- Il s'agit donc d'un poste permettant de travailler dans des domaines diversifiés, afin de permettre le bon fonctionnement des équipements de la commune et sa bonne tenue.

### Profil recherché :

- **Savoir-être :**
  - Appétence pour le domaine technique
  - Dynamique, rigoureux(se) et organisé(e)
  - Esprit d'initiative et d'anticipation
  - Savoir encadrer une équipe
  - Travail en transversalité
  - Sens du service public
  - Discrétion professionnelle
- **Savoirs et savoir-faire :**
  - Connaissances techniques généralistes (plomberie, électricité, chauffage)
  - Permis B
  - Utiliser un logiciel de SIG (Editop)
  - Utiliser les logiciels Word, Excel et Autocad
  - Comprendre une notice d'entretien, un plan, une consigne,
  - Hiérarchiser des priorités et établir un programme d'actions
  - CACES (Chariot élévateur)
  - Habilitation électrique

**Diplôme** de BAC professionnel dans un domaine technique.

Expérience similaire d'au moins deux ans dans une collectivité comparable ou plus grande, ou dans le secteur privé.

**Catégorie** : C

**Grade** : Agent de maîtrise territorial ou adjoint(e) technique territorial(e)

**Temps de travail** : complet

**Durée hebdomadaire** : 36h00 avec 6 jours de RTT par an

**Recrutement par voie statutaire**

**Rémunération** : statutaire + RIFSEEP + NBI de 15 points (sous réserve d'être titulaire de la fonction publique)

**Avantages du poste** :

- participation employeur à la complémentaire santé
- participation employeur à la prévoyance
- commune adhérente au COS 38
- amicale du personnel
- possibilité de commander le repas du midi auprès du traiteur de la cantine au tarif de 3€
- prime de 13<sup>ème</sup> mois à partir d'un an d'ancienneté

### Pour candidater :

Envoyer Lettre de motivation et CV dès que possible auprès de la mairie ou par mail : ✉ [responsable-rh@mairie-sne.fr](mailto:responsable-rh@mairie-sne.fr)

Pour tous renseignements complémentaires s'adresser au service Ressources humaines ☎ 04 76 52 99 47

## DÉPART À LA RETRAITE DE BERNADETTE RIZZI



Bernadette RIZZI (à gauche de Michèle FLAMAND sur la photo) vient de prendre sa retraite après 18 années en tant qu'agente de la commune.

De formation administrative et comptable, elle a travaillé 22 ans dans une entreprise spécialisée dans la distribution de composants électroniques, avant d'intégrer le personnel communal.

Elle a commencé sa carrière à la mairie de St Nazaire les Eymes en juin 2005 à l'état civil et à l'accueil.

En 2009, elle quitte l'accueil-état civil pour prendre de nouvelles fonctions à l'agence postale de la commune, tout en assurant un complément de poste à la comptabilité, et ce, pendant 14 ans et demi, jusqu'au 31 mars 2023.

Bernadette peut se vanter d'avoir connu trois maires à St Nazaire les Eymes !

La maire Michèle FLAMAND et tous les agents municipaux, ainsi que les administrés de la commune, louent sa patience, sa gentillesse et sa volonté

de toujours rendre service, et ce sans crainte du changement, notamment technologique !

« Je vais désormais profiter de ma famille et de mes loisirs », a conclu Bernadette lors de sa cérémonie de départ, le 31 mai. Cetteoureuse des chiens et grande fan de danse, compte bien profiter de la retraite pour aller également plus souvent à la mer, qu'elle affectionne !

## OBLIGATION LÉGALE DE DÉBROUSSAILLEMENT : COMMENT SE RENSEIGNER

La canicule et les incendies de 2003 ont conduit les services de l'Etat à réfléchir sur la sensibilité des massifs forestiers isérois au risque incendie. En 2007, la commune de St Nazaire les Eymes et 36 autres communes ont été classées, par arrêté préfectoral, comme communes comportant des massifs forestiers à risque d'incendie. L'objectif de ce classement est de développer la prévention et faciliter la lutte contre les incendies de forêt afin de protéger la population et les biens.

Le débroussaillage régulier des parcelles contribue à la prévention de ce risque, ses modalités sont précisées dans l'arrêté préfectoral n°2013-02-0015 du 12 avril 2013.

Une réunion publique sur l'Obligation Légale de Débroussaillage (OLD), animée par M. TOURELLE et M. LOTITO de l'ONF, et M. DENARIE de la DDT a eu lieu mardi 6 juin pour présenter aux habitants intéressés le cadre réglementaire de l'OLD.

Vous n'avez pas pu y assister, mais vous souhaitez savoir si votre parcelle est concernée par l'OLD ? Vous pouvez consulter ces deux sites :

[www.geoportail.gouv.fr/donnees/debroussaillage](http://www.geoportail.gouv.fr/donnees/debroussaillage)

[www.ecologie.gouv.fr/feux-foret-et-vegetation](http://www.ecologie.gouv.fr/feux-foret-et-vegetation)



Vous pouvez aussi télécharger le guide du débroussaillage réglementaire dans le département de l'Isère : [www.saint-nazaire-les-eymes.fr](http://www.saint-nazaire-les-eymes.fr) rubriques Vie pratique > Environnement > Débroussaillage

Si vous êtes concernés par l'OLD, vous pouvez, si besoin, prendre contact avec le policier municipal de St Nazaire les Eymes qui répondra à vos questions ☎ 04 76 52 24 29 ou

✉ [secretariat@mairie-sne.fr](mailto:secretariat@mairie-sne.fr)



## CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS : ENCORE UNE ANNÉE BIEN REMPLIE !



Chaque année depuis cinq ans, le Conseil Municipal des Enfants (CME) travaille sur des projets à mener et faire aboutir. L'obligation de confronter leurs idées, d'échanger, d'argumenter et de s'écouter est un réel exercice de vie démocratique. C'est aussi l'occasion pour eux d'apprendre comment fonctionne une mairie, de s'exercer à faire des recherches, de proposer un budget.

Ce temps d'apprentissage de la vie démocratique et citoyenne est bien vécu et permet à chacun d'acquérir de nouvelles compétences.

Pour l'année 2022-2023, trois projets avaient été sélectionnés :

- la création d'un ciné junior,
- l'installation de deux bancs, un dans le pré de l'école élémentaire et un autre qui sera peint par les enfants dans le cadre du périscolaire, implanté sous un arbre du plateau sportif, et qui sera baptisé « banc de l'amitié »
- le retour des « défis sportifs »

Les trois projets ont été réalisés : une première séance du ciné junior s'est déroulée en février, permettant à 80 enfants et quelques parents de voir, en salle CARTIER-MILLON, le film

« Retour vers le futur ». Ils ont vu le vendredi 16 juin le film « La guerre des boutons ».

Les deux bancs sont arrivés. Le premier sera installé dans le « pré » de l'école élémentaire au mois de juin et le second, une fois décoré, sera installé par les services techniques de la mairie durant l'été. Nous espérons que ce banc permettra par l'échange et l'écoute de résoudre quelques chamailleries !

Quant aux défis sportifs, ils se sont déroulés samedi 3 juin avec une dimension « intergénérationnelle », comme cela avait été proposé. Ce nouveau défi a été, nous l'espérons, un moment de partage festif entre les adultes et les enfants.

Nous remercions les parents (notamment ceux de l'APE) pour leur aide, ainsi que les parents compétiteurs, et souhaitons que le cercle des bénévoles s'élargisse dans les années futures pour faciliter ce genre de manifestation.

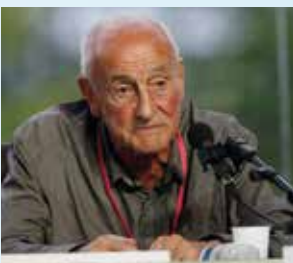
Lors d'un premier bilan de leur année 2022-2023, les élus du CME ont décidé que les futurs projets devront être plus « altruistes » et moins « consommateurs ». Ils ont donc décidé de modifier la fiche d'inscription au CME et la typologie des projets. Désormais, il faudra proposer trois types de projets :

- Des projets qui bénéficient à tous les enfants de la commune
- Qui améliorent la vie de la commune
- Qui aident les autres.

À la fin de l'année, quatre filles et quatre garçons quitteront le CME pour aller au collège ou parce qu'ils ont fait leurs deux années de mandat. Il faudra donc élire 8 enfants pour remplacer les sortants, samedi 23 septembre prochain. La date sera confirmée dans l'Essentiel de la rentrée.

Alors, à tous les enfants qui veulent participer à ces futures élections, réfléchissez aux projets que vous voulez présenter et défendre lors des élections de septembre 2023 !

## HOMMAGE À CLAUDE LORIUS, CÉLÈBRE GLACIOLOGUE ET ANCIEN HABITANT DE LA COMMUNE



**Claude LORIUS, son épouse Simone et leurs quatre enfants ont habité (ou fréquentés, plus âgés) la commune de St Nazaire les Eymes. Line CAILLOT, habitante de la commune et amie de la famille LORIUS, rend hommage à son ami Claude qui nous a quitté le 21 mars dernier, à l'âge de 91 ans.**

Baccalauréat en poche, Claude LORIUS hésite entre une carrière dans le foot ou des études de physique. En 1957, il part pour la première fois en Antarctique, qui sera désormais sa terre d'adoption. Il y fera son premier hivernage (ils seront trois) à 300km des côtes. Dans des conditions très précaires, il commence l'étude de la glace.

L'histoire de la terre est écrite dans les couches successives de neige tassées chaque année depuis des millénaires. Des forages de plus en plus profonds permettent d'extraire des carottes, conservées ensuite à Grenoble.

L'histoire raconte que c'est en buvant du whisky contenant de la glace « locale » que l'idée lui est venue d'étudier la composition des bulles d'air qui faisaient pétiller son apéritif comme du champagne. Plus on s'enfonce dans la glace plus l'air emprisonné est sous pression, et plus la température est basse.

Tout le labo se met au travail ; au cours des années, les températures et les concentrations en dioxyde de carbone des bulles d'air sont notées. Pendant longtemps, les courbes de température et de composition des bulles en CO2 sont stables. Brusquement au 18<sup>e</sup> siècle, début de l'ère industrielle, consommatrice en charbon, la quantité de CO2 augmente expo-nentiellement. Pour la première fois, Claude LORIUS explique que le réchauffement climatique est imputable à l'Homme. De toutes ses distinctions, décorations, je ne garderai que la médaille d'or du CNRS, la « Blue Planet Prize » (équivalent du prix Nobel pour l'environnement) et la grande croix de la Légion d'honneur.

Pour terminer, il faut se rappeler sa modestie, sa discrétion, sa disponibilité à faire des conférences aux jeunes comme aux moins jeunes ! Et qu'à côté de ce grand homme, il y a une femme au mérite moins reconnu : Simone.

## JOURNÉE SPORT & SANTÉ : BILAN D'UNE JOURNÉE RÉUSSIE



La journée Sport & Santé, organisée le 13 mai dernier dans le cadre des manifestations labellisées « Terre de Jeux 2024 », a rencontré un franc succès, malgré une météo capricieuse. Les activités proposées ont attiré de nombreux habitants de St Nazaire les Eymes, mais aussi des communes limitrophes : St Ismier, Bernin, Biviers, Montbonnot et Crolles.

Cette journée, consacrée au sport et la santé, avait pour épicerie la pratique du vélo sous toutes ces formes et mettait en avant le Grési Bike Club, association nouvellement créée sur la commune de St Nazaire les Eymes. Son président, Alexis GUIMET, et ses amis, ont été des partenaires efficaces pour co-construire cette journée.

Les activités ont pu se dérouler normalement, sauf le « bomber show » présenté par Aurélien FONTENOY en BMX Free Style, qui a dû adapter sa représentation et s'installer sous la halle du plateau sportif alors qu'un orage détrempait le lieu initialement prévu pour ce spectacle. La maîtrise d'Aurélien a subjugué les spectateurs, petits et grands, et a reçu une ovation plus que méritée !

Le mur d'escalade a connu un vif succès, permettant à 82 enfants de vivre la joie de « grimper en toute sécurité » ! Près de 60 enfants (de plus de 8 ans) et adultes ont aussi pu vivre le tir au laser après un « mini effort » et s'apercevoir que le tir devenait moins précis !

Au parc des Écoutoux, le club de Tennis de Saint Nazaire les Eymes (SNET), également partenaire de cette journée, a accueilli entre 30

et 40 jeunes qui ont pu s'initier ou s'entraîner à frapper la petite balle jaune.

À la pause méridienne, grâce à la participation dynamique de l'association des parents d'élèves (APE), chacun a pu se sustenter avec du riz Thaï et des grillades, s'offrir de bonnes crêpes et autres friandises. Une buvette tenue par le Grési Bike Club a permis à chacun d'étancher sa soif après tous ces efforts.

L'après-midi, des « challenges vélo » intergénérationnels ont rassemblé une quarantaine de parents et d'enfants qui ont fait des relais sur une boucle sécurisée de la commune d'une distance de 1012 mètres ! Chaque enfant et chaque adulte ont donc réalisé la distance minimale de 1012 mètres multipliée par 2 soit :  $1012 \times 2 = 2024$

### 2024, c'est aussi la date des futurs jeux olympiques de Paris !

L'exposition en salle CARTIER-MILLON prêtée par le Comité Départemental Olympique et sportif consacrée aux Jeux olympiques d'été de 1896 à 2016 et les valeurs de l'olympisme a vu passer de nombreux curieux.

Nous tenons à remercier les commerçants et les acteurs institutionnels (municipalité, Département, Communauté de communes Le Grésivaudan) qui ont soutenu cette belle journée. Sans doute qu'elle laissera à nombre d'enfants et d'adultes de bons souvenirs de pratiques sportives diverses et variées !



## CINÉ LES EYMES SENIORS

Jeudi 25 mai les seniors de la commune étaient invités gratuitement, salle CARTIER-MILLON, à voir le film « La cage dorée », réalisé par Ruben ALVES. Ce film plein de tendresse, d'humanité et de sensibilité a été apprécié par les quelques personnes présentes. Cette première expérience n'a cependant pas rencontré le succès escompté, seules six personnes ayant assisté à cette projection.

Les conditions de réussite et de participation pour ce premier essai de « Ciné Les Eymes Seniors » n'étaient sans doute pas réunies. Même si ce film avait été annoncé sur les panneaux lumineux et sur l'essentiel, il semble que ces informations n'ont pas été transmises aux adhérents des différentes associations. Un oubli que nous tâcherons de rectifier pour le prochain film !

Certaines associations avaient également programmé des sorties ce même jour et le soleil invitait à la promenade plutôt qu'à la fréquentation des salles obscures. Il semblerait utile d'élaborer un planning répertoriant l'ensemble des événements et sorties des associations, afin de mieux choisir les dates et horaires pour des activités ou spectacles ponctuels.

Nous ne sommes en aucun cas découragés et nous ferons une nouvelle tentative qui (nous l'espérons) sera le véritable début d'un partage et d'un échange plus fructueux !

## ÉLECTIONS SÉNATORIALES 2023 LE 24 SEPTEMBRE

À Saint-Nazaire-les-Eymes, comme dans toutes les communes d'Isère, le Conseil municipal a été convoqué vendredi 9 juin dans le cadre des prochaines élections sénatoriales, le 24 septembre prochain.

L'objectif était d'élire les « grands électeurs » qui élisent les sénateurs, par un vote à bulletin secret selon le mode de scrutin de liste. Ce scrutin est le seul qui soit obligatoire, la non-participation injustifiée étant punie d'une amende de 100 €.

Les sénateurs sont élus au suffrage universel indirect. Ils sont élus pour un mandat de 6 ans, renouvelés par moitié tous les 3 ans. Cette année ce sont les sénateurs des départements n°37 (Indre et Loire) à n°66 (Pyrénées orientales), ceux des départements d'Ile-de-France, Guadeloupe, Martinique, Mayotte, Réunion, Saint-Pierre-et-Miquelon, Nouvelle Calédonie et les 6 sièges des Français établis hors de France qui sont renouvelés.

Ce n'est donc pas l'ensemble des Français inscrits sur les listes électorales qui élisent les sénateurs, mais 162 000 délégués appelés aussi « grands électeurs ». Le collège électoral est composé à 95% par les conseillers municipaux, ainsi que par les députés, sénateurs, les conseillers départementaux et les conseillers régionaux.

En Isère, 5 sièges de sénateurs sont à pourvoir (renouvellement intégral). Ils seront élus par les 3020 délégués au scrutin proportionnel plurinominal (à un seul tour). Les candidats se regroupent sur des listes comportant autant de noms que de sièges à pourvoir plus deux avec une alternance homme/femme.

Le nombre de délégués communaux ou grands électeurs dépend de la taille de la collectivité. La commune de Saint-Nazaire-les Eymes a droit à 7 délégués et 4 suppléants, choisis parmi les conseillers municipaux.

# Infos intercommunales

## CINÉTOILES : RENDEZ-VOUS MERCREDI 30 AOÛT



Mercredi 30 août à 21 heures - lieu : terrain herbe multisports

Le festival Cinétoiles, proposé par la communauté de communes Le Grésivaudan en partenariat avec les communes, est de retour cet été pour des projections de films en plein air. Des films grand public à découvrir ou redécouvrir gratuitement pendant l'été et jusqu'en septembre.

À St Nazaire les Eymes, une projection aura lieu mercredi 30 août, à 21 heures sur le terrain multisports, derrière la salle CARTIER-MILLON. Celle-ci accueillera les spectateurs en cas de mauvais temps. Il s'agira du film « Ténor », une comédie de Claude Zidi Jr sortie au cinéma en 2022. Antoine, jeune banlieusard parisien, suite des études de comptabilité sans grande conviction, partageant son temps entre les battles de rap qu'il pratique avec talent et son job de livreur de sushis. Lors d'une course à l'Opéra Garnier, sa route croise celle de Mme LOYSEAU, professeur de chant de la vénérable institution, qui détecte chez Antoine un talent brut à faire éclore. Malgré son absence de culture lyrique, Antoine est fasciné par cette forme d'expression...

Durée 1h41. Pour votre confort, prévoyez une chaise pliante et une couverture !

Pour connaître toute la programmation du festival Cinétoiles, rendez-vous sur [www.le-gresivaudan.fr](http://www.le-gresivaudan.fr)





## LE « TROUBADOUR DE SAINT-NAZAIRE » NOUS A QUITTÉS

Antoine de LEONARDIS nous a quittés quelques jours avant la Saint-Jean, fête qu'il affectionnait tant. Chacune et chacun se souvient du défilé aux lampions au son de son accordéon.

Il était le fidèle compagnon du Père Noël pour faire le tour des classes, être sur le marché de Noël, animer la fête des commerçants...

Sa chanson sur les quartiers de St Nazaire les Eymes résonne encore dans nos têtes.

Adieu à toi le troubadour de St Nazaire. Jeannette, nous pensons bien à toi.

## FORUM DES ASSOCIATIONS 2023



**Vendredi 8 septembre, de 16h à 19h - Lieu : salle CARTIER-MILLON et gymnase**

Arts, sports, sorties et voyages, environnement, solidarité... Les associations présentes sur la commune proposent de nombreuses activités, pour petits et grands. Venez les (re)découvrir à l'occasion du Forum des associations ! Vous pourrez même vous inscrire aux activités directement sur place.

## TENNIS ET MULTISPORTS : STAGES D'ÉTÉ

Le club de tennis de St Nazaire les Eymes (SNET) organise des stages de tennis et multisports pour les enfants nés entre 2006 et 2017, tous niveaux confondus, durant les vacances d'été. Cet été, quatre semaines de stage sont proposées : du 17 au 21 juillet, du 24 au 28 juillet, du 21 au 25 août, du 28 août au 1er septembre.

Les matinées (9h-12h) sont dédiées au tennis, les après-midis (13h30-16h) au tennis et aux multisports. Les journées se terminent à 17h, après un temps de récupération.

Il est possible de s'inscrire à la demi-journée sur toute la semaine, les stages sont ouverts à tous, peu importe le niveau.

5 Jours : 150 €	La journée : 35 €
5 demi-journées : 90 €	La demi-journée : 25 €

Inscriptions auprès des animateurs diplômés d'État du SNET, Benjamin ou Jocelyn

✉ [benjamin.f.tennis@hotmail.com](mailto:benjamin.f.tennis@hotmail.com) - ☎ 06 79 65 57 78

Retrouvez aussi les dates des différents stages proposés par le SNET, et les dossiers d'inscription pour la saison 2023-2024, sur le site <http://club.fft.fr/snet>

## UT4M : SAINT-NAZAIRE-LES-EYMES, BASE DE VIE



**Samedi 22 et dimanche 23 juillet - Lieu : salle CARTIER-MILLON**



La commune de St Nazaire les Eymes sera une nouvelle fois base de vie pour la course de l'Ut4M, trail incontournable des passionnés de la région et d'ailleurs ! Les coureurs de l'Ut4M vont parcourir de 20 à 172 km sur les quatre massifs qui nous entourent: Vercors, Taillefer, Belledonne et Chartreuse. St Nazaire les Eymes accueille du 22 au 23 juillet l'Ut4M avec au programme :

- le samedi 22 : passage de l'Ut4M 160 & Ut4M 100, à partir de 4h50,
- le samedi 22 : arrivée de l'Ut4M 40 Belledonne à partir de 12h50,
- le dimanche 23 : fin du passage de l'Ut4M 160 & Ut4M 100, à 4h.
- le dimanche 23 : départ de l'Ut4M 40 Chartreuse à 7h.

## ◆ ■ STAGES ARTISTIQUES D'ÉTÉ « LA BARBOUILLE » : attention, date modifiée



Les dates des deux stages de trois après-midis proposés par l'association Sport et Culture et son atelier créatif « La Barbouille des fripouilles » sont légèrement modifiées. Le premier stage aura bien lieu lundi 10, mardi 11 et mercredi 12 juillet, mais le deuxième stage sera organisé désormais mardi 29, mercredi 30 et jeudi 31 août.

Ces stages ont lieu de 14h30 à 17h30, dans l'Espace multi-usages, au-dessus de la salle des 2 colonnes (à côté de la bibliothèque). Tarif : 84€ matériel compris + adhésion à Sport et Culture de 5€ (si pas déjà fait).

Pour inscrire votre enfant, contactez l'animatrice Émilie BELLIN ✉ [emilie.bellin@laposte.net](mailto:emilie.bellin@laposte.net) ou ☎ 06 13 77 14 59

## ◆ ■ EXPOSITION BAZ'ART : DEUX JOURNÉES CONSACRÉES À L'ART



Cette année, la Commission Culture a initié une forme nouvelle d'exposition. C'est ainsi que cinq artistes ont investi la salle de la Caserne, les 13 et 14 mai dernier, afin d'y exposer leurs créations. Cette manifestation s'est déroulée dans une ambiance conviviale et chaleureuse. Les habitants de St Nazaire les Eymes et des environs ont pu prendre le temps d'échanger avec les artistes.

Au vu du succès rencontré, cet événement pourrait se renouveler plusieurs fois dans l'année, et pourquoi pas avec d'autres artistes !

## ◆ ■ DONS DU SANG À MONTBONNOT-SAINT-MARTIN



**Mercredi 5 juillet et lundi 4 septembre - Lieu : Maison des Arts de Montbonnot-Saint-Martin**

Plusieurs dons du sang sont organisés par l'EFS cet été et à la rentrée. La Maison des Arts de Montbonnot-Saint-Martin accueillera une opération de don du sang mercredi 5 juillet, de 9h à 13h et de 16h à 19h30, et lundi 4 septembre, de 15h à 19h30.

Pour prendre rendez-vous, allez sur [www.dondesang.efs.sante.fr](http://www.dondesang.efs.sante.fr). La présentation d'une pièce d'identité est obligatoire. Il vous est conseillé d'avoir mangé, tout en évitant d'absorber des graisses et des boissons alcoolisées dans les heures précédant le prélèvement.

## ◆ ■ JOURNÉES EUROPÉENNES DU PATRIMOINE



**Samedi 16 septembre 2023 - Lieu : parking des Écoles**

Lors des Journées Européennes du Patrimoine, le Groupe Patrimoine de Saint-Nazaire vous invite à une balade à la découverte des hameaux du Lavors et du Village.

Cette visite nous emmènera à la découverte de deux des hameaux de Saint Nazaire les Eymes. Nous parcourrons d'abord le Lavors. Dans ce hameau essentiel pour la ressource en eau du village et son économie, ses sources au pied du coteau ont permis de créer des routoirs pour le rouissage d'une production importante du village, le chanvre, et d'alimenter deux bassins du Hameau du Village. À la poursuite de l'eau par un discret chemin

nous gagnerons ce second hameau dont nous verrons le site des moulins du Manival. Nous découvrirons aussi sa maison forte, sa grange à trois nefs et son église pour terminer, en passant par un autre chemin méconnu, par la mairie. Nous en apprendrons l'histoire et un pot amical sera offert aux participants. Ceux-ci pourront aussi découvrir nos activités et nos publications.

• **Rendez-vous le samedi 16 septembre à 14h30 au parking des Écoles, à l'angle des chemins de la Mairie et Émile Gandy.**



# Retour en images

**VENDREDI 27 JANVIER**

*Pierre Valette,  
doyen de la commune,  
a fêté ses 100 ans*



**FÉVRIER-MARS**

*Un mois de tests de vélos  
à assistance électriques*



**JEUDI 23 MARS**

*L'Association des parents  
d'élèves a organisé son grand  
carnaval*



**LUNDI 8 MAI**

*Commémoration  
du 8-Mai-1945*



**SAMEDI 22 AVRIL**

*Une journée d'échanges,  
troc de plantes et espace  
de gratuité*



# Retour en images



**VENDREDI 12 MAI**

*Réunion publique  
sur la sécurité pour  
les seniors*

**SAMEDI 13 MAI**

*« Terre de jeux 2024 » :  
une journée Sport & Santé*



**VENDREDI 2 JUIN**

*Rencontre avec la  
championne de ski-cross  
Ophélie DAVID dans le  
cadre de  
« Faites du vélo »*



**SAMEDI 3 JUIN**

*Après-midis « Défis sportifs »  
intergénérationnels*



**DIMANCHE 4 JUIN**

*Passage de la course cycliste  
« Alpes Grésivaudan Classic »  
sur la commune*



**SAMEDI 10 JUIN**

*Course des Eymes, course d'orientation  
de l'association des parents d'élèves*



# Renseignements Utiles

**MAIRIE** - ☎ 04 16 52 24 29  
Fax : 04 76 52 42 33  
385 chemin du Village  
38330 Saint-Nazaire-les-Eymes  
🌐 [www.saint-nazaire-les-eymes.fr](http://www.saint-nazaire-les-eymes.fr)

✉ [secretariat@mairie-sne.fr](mailto:secretariat@mairie-sne.fr)

## Horaires d'ouverture au public (hors été)

- Accueil téléphonique :

- Du lundi au vendredi : 9h-12h et 13h-17h

- Accueil physique :

Lundi : 13h-19h

Mardi, jeudi, vendredi : 13h-17h

Mercredi : 8h-17h

## Permanence du service urbanisme

sur rendez-vous :

Le lundi créneau habituel : 17h-19h (sauf été)

## Services techniques :

☎ 04 76 52 91 21 - Fax : 04 76 52 20 87

## Police municipale ☎ 04 76 52 99 46

## AGENCE POSTALE COMMUNALE FERMÉE

Fermée pour une durée indéterminée. Les colis et recommandés sont à retirer au bureau de poste de St-Ismier. La boîte aux lettres à côté de la mairie reste opérationnelle (levée du lundi au samedi à 8h30).

## BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE L'OISEAU LYRE

☎ 04 76 77 95 04

✉ [bibliotheque@mairie-sne.fr](mailto:bibliotheque@mairie-sne.fr)

Ouverture au public : mardi 16-18h, mercredi : 10h30-12h et 17h-19h, vendredi : 16-18h, samedi : 10h30-12h. Pendant les vacances scolaires : uniquement les mercredis de 16h à 19h.

## ENFANCE JEUNESSE

☎ 04 76 52 43 55

✉ [responsable-enfancejeunesse@mairie-sne.fr](mailto:responsable-enfancejeunesse@mairie-sne.fr)

## ÉCOLES

☎ maternelle : 04 76 52 17 26

☎ élémentaire : 04 76 52 31 50

## STRUCTURE MULTI-ACCUEIL intercommunale "Les Coccinelles"

☎ 04 76 52 34 80

✉ [multiaccueil.stnazaireleseymes@le-gresivaudan.fr](mailto:multiaccueil.stnazaireleseymes@le-gresivaudan.fr)

## RELAIS ASSISTANTS MATERNELS

« LES GRÉSIS-MÔMES – SECTEUR 1 »

☎ 06 02 52 65 73

✉ [ram.lesgresimomessecteur1@le-gresivaudan.fr](mailto:ram.lesgresimomessecteur1@le-gresivaudan.fr)

Pour plus d'informations :

🌐 [www.le-gresivaudan.fr/ram](http://www.le-gresivaudan.fr/ram)

## MÉDECINS

Cabinet Catherine CADOT-ENGELBRECHT et Hélène BEAUMONT

☎ 04 76 52 75 22

Docteur Michel FERRAFIAT ☎ 04 76 52 22 32

Médecin de garde :

**En semaine** de 20h à minuit. ☎ 15.

Au-delà de minuit, il n'y a plus de médecin de garde, ☎ 15.

**Pendant le week-end** (le samedi de midi à minuit et le dimanche de 8h à minuit)

☎ 04 76 08 08 38 sinon ☎ 15.

**CONSEILS MEDICAUX** ☎ 08 10 15 33 33

Valable en Isère en dehors des heures d'ouverture des cabinets médicaux.

## SOS MEDECINS GRENOBLE (Échirolles)

24h/24 - 7j/7

☎ 04 38 70 17 01 ou sur [rdvasos.fr](http://rdvasos.fr)

## SAMU ☎ 15

**NUMERO EUROPEEN D'URGENCE** ☎ 112

**URGENCE pour les personnes sourdes/**

**malentendantes** ☎ 114

**URGENCES SOCIALES de 7h à 24h** ☎ 115

## URGENCES VETERINAIRES

N° gratuit 24h/24 : 3115

🌐 [www.urgences-veterinaires.fr](http://www.urgences-veterinaires.fr)

## ENFANCE EN DANGER

☎ 119 (24h/24) ou 🌐 [www.allo119.gouv.fr](http://www.allo119.gouv.fr)

## VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

☎ 3919

## CENTRE ANTI-POISON (LYON)

☎ 04 72 11 69 11

## INFIRMIERE À DOMICILE

☎ 06 07 79 23 97

Céline KLIMEK, Adeline BUTTARD, Cécile SIMONNET

## DENTISTE

Marie-Laure TOULON ☎ 04 76 52 13 78

Urgences dentaires ☎ 04 76 00 06 66

## KINESITHERAPEUTE

Magali CHARNEY ☎ 04 76 52 40 20

Urgences respiratoires ☎ 15

## PSYCHOLOGUE/PSYCHOTHERAPEUTE

Frédérique SANTI-BOURGUET

28, chemin de la Touvière

☎ 04 76 52 48 66 / 06 61 20 35 19

## PSYCHANALYSTE - Psychothérapie analytique - Trouble du comportement alimentaire

Nathalie HALLOUET, 68 chemin du Retour

☎ 06 80 46 86 23

## PSYCHOTHERAPEUTE - Art-thérapie

Dominique VENITUCCI, 229 chem. des Drogeaux

☎ 06 75 70 43 11

## PSYCHOTHERAPEUTE - METHODE GESRET

Anne-Laure MORAUX ☎ 06 81 86 00 43

## PHARMACIE

Pharmacie Annick PLEMER

☎ 04 76 52 20 17

Pharmacies de garde ☎ 3915 (0,34€/mn)

## HANDICAP

N° vert unique : information, accompagnement, orientation, recherche de solutions

☎ 0 800 360 360

Du lundi au vendredi de 9h à 18h

## ENEDIS (Ex-ERDF) Urgence

☎ 09 72 67 50 38

🌐 [www.enedis-prevenance.fr](http://www.enedis-prevenance.fr)

Appli ENEDIS à mes côtés

**GRDF urgences** ☎ 08 00 47 33 33

## EAU POTABLE urgences

7j/7 - 24h/24 Midali ☎ 04 76 71 05 21

Relations Usagers Mairie ☎ 04 76 52 99 45

## ASSAINISSEMENT

7j/7 - 24h/24 Veolia ☎ 04 76 61 39 34

Relations Usagers ☎ 04 76 99 70 00

## TRANSPORTS DU GRESIVAUDAN

Agence TOUGO-Mobi-G

1846 rue de Belledonne - Crolles

☎ 08 00 94 11 03 🌐 [www.tougo.fr](http://www.tougo.fr)

## TAXIS Saint-Nazaire-les-Eymes/St Ismier

☎ 07 70 70 40 67

## GENDARMERIE ☎ 17

Gendarmerie de St Ismier ☎ 04 76 52 15 45

## POMPIERS ☎ 18

## SECOURS MONTAGNE ☎ 112

**METEO** St Martin d'Hères ☎ 08 99 71 02 38

**VIGILANCE METEO** 🌐 [www.vigimeteo.com](http://www.vigimeteo.com)

**QUALITE DE L'AIR** N° azur : 08 10 80 07 10

🌐 [www.atmo-rhonealpes.org](http://www.atmo-rhonealpes.org)

**OPPOSITION carte bancaire** ☎ 08 92 70 57 05

**OPPOSITION chéquier** ☎ 08 92 68 32 08

## Conciliateur médiateur de justice

Permanence les 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> mercredi du mois de

14h à 17h mairie de Saint-Ismier

sur RDV ☎ 04 76 52 52 25

## Permanence de l'Avocat

Le 1<sup>er</sup> vendredi du mois en mairie de 14h à

15h30 sur RDV ☎ 04 76 52 24 29

## Centre médico-social

71, chemin des sources (Bâtiment A) Bernin

☎ 04 56 58 16 91

## Aide démarches administratives

Mairie de Bernin ☎ 04 76 92 35 57

## Dispositif « Allo familles Isère »

☎ 08 00 00 38 38

## COLLECTE DES DÉCHETS

• container d'ordures ménagères

jeudi matin (4h-12h)

• container du tri sélectif

vendredi matin (4h-12h)

Sortez votre bac la veille au soir.

Si jour férié, collecte reportée au mercredi

Service déchets : ☎ 04 76 08 03 03

## DECHETTERIES

Ouvertes 7 jours sur 7, de 8h30 à 17h45

CROLLES 47, rue des Frères Montgolfier

ST-ISMIER Chemin du Vergibillon (Voie en S)

Pour Saint-Ismier et Crolles, ouverture du

lundi au dimanche de 8h30 à 17h45.

Les déchetteries sont fermées les jours fériés.

Renseignements : 🌐 [www.le-gresivaudan.fr](http://www.le-gresivaudan.fr)

## Pharmacies de garde



Les gardes sont organisées ainsi chaque semaine : Pour trouver la pharmacie de garde : 🌐 [www.servigardes.fr](http://www.servigardes.fr)

• Nuits du lundi au jeudi (4 nuits) / • Nuits du vendredi au dimanche (3 nuits) + journée du dimanche

### JUILLET 2023

Lun 1<sup>er</sup> Pharmacie de FROGES ☎ 04 76 45 71 44

Lun 3 Pharmacie FONTAINE AMELIE – ST ISMIER ☎ 04 76 52 28 62

Ve 7 Pharmacie de LA DENT de CROLLES – CROLLES ☎ 04 76 08 92 81

Lun 10 Pharmacie du MANIVAL – ST ISMIER ☎ 04 76 52 23 42

Ve 14 Pharmacie FERRADOU-LE VERSOUD ☎ 04 76 77 26 39

Lun 17 Pharmacie LUU DUC – CROLLES ☎ 04 76 08 01 59

Ve 21 Pharmacie BELLE ETOILE – CROLLES ☎ 04 38 92 02 15

Lun 24 Pharmacie de BERNIN ☎ 04 76 08 03 19

Ve 28 Pharmacie de L'ORCHIDÉE – LANCEY ☎ 04 76 71 43 36

Lun 31 Pharmacie CENTRALE – DOMÈNE ☎ 04 76 77 23 46

### AOÛT 2023

Ve 4 Pharmacie de BRIGNOUD ☎ 04 76 71 40 03

Lun 7 Pharmacie des CHARMETTES – DOMÈNE ☎ 04 76 77 13 32

Ve 11 Pharmacie de CHAMP près FROGES ☎ 04 76 71 40 75

Lun 14 Pharmacie de FROGES ☎ 04 76 45 71 44

Ve 18 Pharmacie PLEMER - SAINT-NAZAIRE-LES-EYMES ☎ 04 76 52 20 17

Lun 21 Pharmacie SILVESTRE - DOMÈNE ☎ 04 76 77 23 08

Ve 25 Pharmacie de CHAMP près FROGES ☎ 04 76 71 40 75

Lun 28 Pharmacie de BRIGNOUD ☎ 04 76 71 40 03